

RÉGLEMENT DE LA COURSE

MOUTIER D'AHUN

10 Octobre 2021

Historique :

Depuis 2018, le semi-marathon de MOUTIER D'AHUN est organisé par le Comité Départemental UFOLEP de la Creuse.

Celui-ci se dispute chaque année depuis 1997. Il lui est adjoint une course de 10km et depuis 2003 une randonnée de 6km.

Ces épreuves sont inscrites au calendrier du Comité Départemental des Courses Hors-Stade de la Creuse et du Comité Départemental UFOLEP des Courses Hors-Stade.

L'épreuve :

L'itinéraire est constitué d'une boucle de 10km sur routes (environ 60%) et chemins en bon état d'entretien. Le Semi-Marathon comporte deux tours avec au 1er tour un passage par La Gare et La Grange au Baisle avant de rejoindre le parcours commun à la route du Marais.

Pour le départ, les concurrents devront se présenter sous les ordres du starter au plus tard à 9h45.

Les heures de départ pour :

- **Le 10km** : 10h15 après le pont sur le RD13
- **Le 21km** : 10h à 100m avant l'intersection de la RD13
- **Le 6km** : Départ libre entre 10h15 et 11h15 après le pont sur le RD13

Présentation des circuits :

Pour le Semi-Marathon :

Le départ du Semi-Marathon sera donné 100 mètres avant l'intersection avec la RD13. Au 1er tour, les concurrents du 21km continueront après le passage du pont sur la RD13 jusqu'à La Gare puis iront à droite sur la route communale qui mène à La Grange au Baisle et au Marais.

Pour le 10km, et le 6km

Le départ sera donné sur le pont. Les concurrents du 10km et du 6km prendront ensuite la route de Pourtoux à la sortie du pont sur la Creuse.

La suite du parcours sera commune aux deux courses : Le Marais, chemin vers le P.N. des Vignes, chemin longeant la voie ferrée et La Gare. À La Gare, les coureurs du 6km tourneront à gauche tandis que ceux du 10km tourneront à droite pour effectuer une boucle d'environ 4km avant de les rejoindre pour continuer sur le même parcours jusqu'à l'arrivée : RD 13, RD 16, Heyrat, chemin de Chantemille, passerelle de Chantemille, route d'Ahun, chemin longeant la Creuse, La Grange, MOUTIER D'AHUN.

L'arrivée sera jugée à la sortie du pont sur la Creuse pour les trois circuits.

Conditions de participation :

- **Semi-Marathon** → Être âgé de plus de 18ans - à partir de la catégorie junior

- **10km** → Être âgé de plus de 16 ans - à partir de la catégorie cadet

- **6km** (circuit nom chronométré) → être accompagné d'un adulte pour les moins de 12 ans, ouvert aux personnes en situation de handicap

Pour le Semi-Marathon et le 10km :

- être titulaire d'un certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition » datant de moins d'un an à la date de la course (ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur).

- ou d'une licence UFOLEP, FFA, FSGT, FSCF (avec la mention « course à pied » en cours de validité le jour de la course).

Un certificat médical ne sera pas demandé pour le circuit de 6km.

Toute fraude entraînera la responsabilité du participant et dégagera celle des organisateurs. Les licenciés devront être en mesure de présenter leur licence.

Les participants s'engagent à respecter les clauses du présent règlement et à accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les organisateurs dans le respect des indications des services de police, des signaleurs et des commissaires de course.

Procédure d'inscription :

Envoyer :

- Bulletin d'inscription, pour chaque engagé, disponible sur le site Internet <https://inscriptions.ufolep.org/semi-marathon-du-moutier-dahun-10-2021/> .

- Chèque d'inscription à l'ordre de l'UFOLEP 23.

- Uniquement pour les 21km et 10 km → Licenciés UFOLEP, FFA, FSCF : copie de la licence (avec la mention « course à pied » en cours de validité le jour de la course) Sinon, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et datant de moins d'un an à la date de la course.

Par courrier : à l'UFOLEP 23, 12 rue de Londres 23000 GUERET.

Par mail : trailufolep23@gmail.com

Annulation de l'inscription :

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Cet engagement est personnel, il n'est autorisé de rétrocession de dossard à une tierce personne.

L'organisateur se laisse le droit, en cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toutes circonstances mettant en danger la sécurité des participants, de modifier ou d'annuler l'épreuve, ainsi qu'en cas de manque d'inscriptions. Dans ce cas, le remboursement intégral des frais d'inscription sera effectué sur demande.

TARIFS :

➤ **Pour la course de 6 km :**

- × 2€ si inscription avant le 3 Octobre 2021
- × 4€ si inscription du 4 au 8 Octobre 2021

➤ **Pour la course de 10 km :**

- × 8€ si inscription avant le 3 Octobre 2021
- × 10€ si inscription du 4 au 8 Octobre 2021

➤ **Pour le semi-marathon :**

- × 12€ si inscription avant le 3 Octobre 2021
- × 14€ si inscription après du 4 au 8 Octobre 2021

Retrait des dossards :

Les dossards pourront être retirés sur présentation d'une pièce d'identité (photocopie acceptée) à partir de 8h et jusqu'à 9h30.

Aucun coureur ne pourra prendre le départ sans dossard et chaque randonneur partira avec un bracelet de couleur qu'il devra porter au poignet sinon l'accès au circuit lui sera interdit.

Important : Aucune inscription ne pourra se faire sur place.

Classement :

Un classement individuel sera établi pour l'ensemble des concurrents sauf pour le 6km qui ne sera pas chronométré.

Des classements annexes tiendront compte des catégories d'âges des participants du circuit 10km et 21 km.

Récompenses :

Uniquement les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes seront récompensés.

Trophées et récompenses : coupes et lots divers.

Ravitaillements :

Pour la randonnée de 6km : ravitaillement de fin de course

Pour la course de 10 km : 1 ravitaillement liquide et solide au milieu de l'épreuve et un ravitaillement de fin de course

Pour le semi-marathon : 2 ravitaillements liquide et 2 ravitaillements solides et un ravitaillement de fin de course

Important : En raison de la crise sanitaire, le ravitaillement de fin de course vous sera donné au moment du retrait des dossards.

Sécurité :

Signalisation :

Des panneaux de signalisation et de la rubalise ainsi qu'un bombage au sol définiront le parcours.

Des signaleurs « bénévoles » seront présents à chaque intersection. Ils réguleront le flux des participants et signaleront tout danger éventuel.

Service de sécurité :

Un médecin sera disponible sur appel en cas de besoin. Deux secouristes diplômés de la Protection Civile seront présents sur le parcours. Ils seront contactés par des jalonnières répartis sur le parcours en cas de besoin.

La course pourra être neutralisée, quelques instants, pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité les véhicules de secours.

Si un ou plusieurs des ateliers ou points du circuit présentent, à l'usage, un risque imprévu pour les concurrents, leur accès sera interdit sur décision de l'organisation.

Assurance :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile, souscrite par le Comité UFOLEP 23 pour la course. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. La responsabilité de l'organisateur sera dégagee, dès votre inscription, pour abandon, disqualification, par décision médicale ou sur décision de l'organisation.

Circulation :

La circulation ne sera pas interrompue sur le parcours durant l'épreuve. Les concurrents devront se conformer au code de la route concernant le déplacement des piétons.

Les concurrents effectueront le parcours à allure libre. Toutefois, pour des raisons de circulation et de sécurité, il a été fixé un temps limite de 3 heures au-delà duquel la course sera fermée.

Droit à l'image :

Chaque participant autorise les organisateurs à utiliser les images (fixes ou mobiles) sur lesquelles, ils pourraient apparaître, prises au cours de cette manifestation, pour la promotion de l'épreuve dans le cadre des supports réalisés par les organisateurs ou leurs partenaires.

Divers :

L'hébergement et les déplacements sont à la charge des concurrents.

Sur demande faite avant le départ auprès des organisateurs, des douches seront mises à la disposition des concurrents.

Les différents points de parking seront signalés.

Le juge-arbitre sera seul juge en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve.

Comité Départemental UFOLEP Creuse

Aout 2021